

**La pêche et l'aquaculture face aux enjeux du
développement durable : états des lieux et diagnostics :
enjeux environnementaux**

Didier Gascuel, Hervé Le Bris

► **To cite this version:**

Didier Gascuel, Hervé Le Bris. La pêche et l'aquaculture face aux enjeux du développement durable : états des lieux et diagnostics : enjeux environnementaux. Actes de la 7ème édition des Rencontres halieutiques de Rennes, Oct 2011, Rennes (FR), France. pp.9-11. hal-00840407

HAL Id: hal-00840407

<https://hal-agrocampus-ouest.archives-ouvertes.fr/hal-00840407>

Submitted on 30 Jul 2013

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Session 1 - La pêche et l'aquaculture face aux enjeux du développement durable : états des lieux et diagnostics

Enjeux environnementaux

*Didier GASCUEL et Hervé LE BRIS, Pôle halieutique,
UMR Ecologie et santé des écosystèmes (ESE),
AGROCAMPUS OUEST*

Pêche et aquaculture : les enjeux environnementaux

Le secteur des pêches et de l'aquaculture est aujourd'hui un secteur en pleine mutation. L'enjeu est de placer ces activités dans un cadre de développement durable, en améliorant leur rentabilité économique, leur attractivité sociale, et leur impact environnemental. Il s'agit notamment, en s'appuyant sur une logique territoriale, de produire plus et mieux tout en minimisant l'impact sur les ressources et sur les écosystèmes.

Pour la pêche, une première mutation est engagée avec la décision de passer d'ici à 2015 d'une approche dite « de précaution », en réalité fort peu précautionneuse, à la gestion dite « au Rendement Maximum Durable (RMD) ». Ce changement implique de diminuer la pression de pêche afin de reconstituer les stocks et de sortir de la situation de faibles abondances qui prévaut depuis plus de 30 ans. Il doit permettre le « retour des vieux (et gros) poissons », ce qui aura pour effets une meilleure stabilité de la ressource et une amélioration très sensible de la rentabilité de l'activité de pêche. En outre, de nombreuses études montrent qu'améliorer la sélectivité permettrait des gains encore plus substantiels pour de nombreuses pêcheries. C'est par exemple le cas pour la pêcherie de langoustine du golfe de Gascogne.

Plus généralement, la règle de minimisation de l'impact environnemental des activités de pêche est déjà inscrite dans les textes de la Politique commune des pêches. Elle concerne non seulement les ressources exploitées, mais aussi les habitats, les espèces accessoires, les réseaux trophiques, la biodiversité, etc. Dès lors, une seconde mutation s'annonce. Elle est notamment portée par la conjonction de deux approches convergentes.

- ✓ La première est la volonté affichée, aussi bien au niveau européen qu'au niveau national, de tendre vers une approche écosystémique des pêches. Cette approche pourrait en particulier se concrétiser dans le cadre de plans de gestion écosystémiques à long terme, incluant une gestion à l'échelle des différentes flottilles opérant dans chaque écosystème. Cette gestion s'appuierait elle-même sur l'évaluation des performances écologiques, économiques et sociales de chaque flottille. Elle pourrait inclure l'attribution de droits de pêche différenciés selon ces performances, ou des mécanismes d'incitation (positive ou négative) à leur amélioration.
- ✓ La seconde approche découle de la mise en œuvre de la Directive Cadre Européenne « Stratégie pour le Milieu Marin » (la DCSMM). Cette directive vise à atteindre en 2020 une situation dite de « bon état écologique » dans l'ensemble des écosystèmes marins européens. Elle conduit à la définition et à l'étude de nouveaux descripteurs, dont le suivi aura demain des répercussions fortes sur la gestion des pêches. En particulier, 4 des 11 descripteurs identifiés dans la DCSMM sont très directement impactés par la pêche, et feront donc l'objet à l'avenir de régulations spécifiques : la biodiversité (descripteur n° 1), l'état des stocks commerciaux de poissons, mollusques et crustacés (3), l'intégrité des réseaux trophiques (4), et l'intégrité des fonds marins (6).



Minimiser l'impact de la pêche sur les ressources et les écosystèmes impose et imposera de plus en plus de changer les modes et les pratiques de pêche, mais aussi de diminuer la pression de pêche globale. Naturellement, la tentation est forte d'y parvenir simplement en diminuant le nombre de navires, grâce au recours massif aux plans de sortie de flotte. Une autre voie est cependant possible, en s'appuyant sur une limitation collective de la pression de pêche exercée par chaque navire.

Garder plus de bateaux, en limitant l'effort de chacun et en améliorant ses performances écologiques, est évidemment un enjeu majeur pour l'aménagement des territoires côtiers. De ce point de vue, il n'y a pas de fatalité au déclin du secteur, sous la pression croissante d'exigences environnementales de plus en plus fortes. Faire le choix de la logique territoriale, de la régulation collective et de l'amélioration des pratiques individuelles est, au contraire, la condition *sine qua non* pour maintenir et développer de manière durable un secteur des pêches performant.

En outre, dès lors qu'elle inscrit son activité dans le cadre du bon état écologique, la pêche est en position de force pour exiger que la règle s'applique à tous et que l'ensemble des activités humaines impactant les ressources et les écosystèmes marins soient pareillement régulées ... avec une obligation de résultats. Plusieurs travaux ont par exemple montré l'impact fort de la dégradation des habitats côtiers, et notamment des zones de nourriceries, sur l'état des ressources halieutiques. La DCSMM devrait donner aux pêcheurs des bases solides pour imposer le bon état de ces habitats (descripteur n°6), ainsi que la limitation des invasions biologiques (2) ou des pollutions agricoles à l'origine des phénomènes d'eutrophisation (5). Elle doit aussi contribuer au respect de la qualité des eaux (8), ce qui constitue aujourd'hui un enjeu majeur pour le secteur, avec la menace terrible d'un accroissement des taux de contaminants dans les produits d'origine halieutique.

Le secteur aquacole doit lui aussi faire face à des enjeux environnementaux majeurs. L'aquaculture côtière se trouve totalement assujettie à la qualité de zones d'interface entre continent et océan. Elle est ainsi dépendante des apports de nutriments indispensables à la production phytoplanctonique nécessaire aux cultures de mollusques filtreurs. Elle subit aussi divers contaminants chimiques et bactériologiques véhiculés par les bassins versants et susceptibles d'altérer la santé des cheptels en élevage et la qualité des produits destinés aux consommateurs. Elle est enfin sous l'influence maritime et doit compter avec le climat, l'hydrodynamisme ainsi que le fonctionnement propre des écosystèmes littoraux, les toxines produites *in situ* et les pollutions engendrées par d'autres activités maritimes.

Le premier enjeu est bien la maîtrise de la qualité de cet environnement. Les réseaux d'observations et les classements de zones pris en charge par les pouvoirs publics constituent une première réponse à cet enjeu. Une deuxième réponse vient du développement de structures d'échanges entre les acteurs d'un même bassin versant avec pour objectif de contribuer à l'identification des bonnes pratiques à mettre en œuvre par chaque acteur. Une troisième réponse vient de l'adaptation des modes de productions par les professionnels avec d'une part, l'aquaculture en systèmes re-circulés privilégiant un contrôle étroit des intrants et, d'autre part, l'aquaculture en eau profonde bénéficiant d'un environnement physico-chimique plus stable et de meilleure qualité sanitaire.

Comme toute activité anthropique l'aquaculture côtière exerce aussi des pressions environnementales qui peuvent dépasser le simple contexte littoral. On peut évoquer l'anthropisation de surfaces d'estran par les cultures de coquillages et les modifications de l'hydrodynamisme liées aux structures d'élevages conchylicoles.

Pour l'élevage des poissons, cinq types d'impacts font l'objet d'une attention plus particulière : la pression exercée sur les ressources halieutiques via la consommation de farine et huile de poisson ; l'enrichissement du milieu lié aux rejets organiques et minéraux des élevages (aliments non consommés, excréments urinaire et fécale) ; les effets des rejets de produits chimiques (produits d'entretien et vétérinaires) ; les risques de croisements génétiques entre populations d'élevage et populations naturelles ; l'introduction et la dissémination de pathogènes (virus, bactéries, parasites) et leur possible transmission aux populations sauvages. Le second enjeu de l'aquaculture côtière est de minimiser les différentes pressions qu'elle engendre.



De nombreux travaux de recherche permettent aujourd'hui de mieux cerner la nature et les effets de ces pressions des différentes filières aquacoles de manière générale et en zone littorale en particulier. Le cadre réglementaire en matière de protection de l'environnement continue d'évoluer (déclaration préfectorale, installations classées pour la protection de l'environnement, schémas des structures des exploitations de cultures marines...) pour tenir compte des progrès des connaissances et des autres usages. Enfin, les professionnels des filières prennent l'initiative tant dans les développements technologiques (substitution *pro-parte* des farines et huiles de poisson) que dans l'adaptation des pratiques (hygiène, prophylaxie...) et des systèmes d'élevage (traitement des effluents). L'approche d'« aquaculture multitrophique intégrée », en permettant de valoriser les rejets, est aujourd'hui considérée comme une perspective prometteuse en termes d'intégration environnementale de cette activité en zone littorale.

En définitive, la pêche et aquaculture ont donc obligation de répondre au défi environnemental, en minimisant leur impact sur les écosystèmes. Cette obligation découle d'une pression externe, avec une exigence écologique de plus en plus forte montant de la société. Mais elle répond aussi et surtout aux intérêts propres du secteur, à ses exigences internes de rentabilité économique durable. Elle doit placer la pêche et l'aquaculture en position de force au sein de la gouvernance des territoires côtiers et maritimes, contribuant ainsi à leur intégration dans une logique de développement durable de ces territoires.

Contact

Didier GASCUEL et Hervé LE BRIS, Pôle halieutique, UMR Ecologie et santé des écosystèmes (ESE), AGROCAMBUS OUEST

Le support de cette présentation ainsi que l'ensemble des résumés des Rencontres halieutiques sont disponibles à l'adresse suivante : <http://halieutique.agrocampus-ouest.fr/rh2011/>

Depuis 1990, l'association agro-halieuques et le Pôle halieutique AGROCAMBUS OUEST organisent périodiquement les Rencontres halieutiques de Rennes. Cette manifestation constitue un lieu d'échange et de réflexion prospective entre les différents acteurs de la filière halieutique (professionnels, administratifs, décideurs, scientifiques). La 7^e édition des Rencontres halieutiques de Rennes s'appuie sur une idée clé : les activités de pêche et d'aquaculture sont, et doivent être plus encore, un atout majeur pour l'aménagement des territoires côtiers. Ces activités primaires sont en effet le support d'un tissu économique et social essentiel pour le développement durable des territoires côtiers. Au-delà de leur poids économique, elles contribuent fortement à l'identité culturelle et à l'équilibre de ces territoires.